



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024



SOMMAIRE

	Pages
<u>LE CONTEXTE :</u>	3
<u>ANALYSE RETROSPECTIVE</u>	5
SECTION D'EXPLOITATION	5
SECTION D'INVESTISSEMENT	12
<u>ANALYSE PROSPECTIVE</u>	15
SECTION D'EXPLOITATION	15
SECTION D'INVESTISSEMENT	16
<u>ANNEXES</u>	18
GESTION DE LA DETTE	18
PERSONNEL	20
PROSPECTIVE	22

LE CONTEXTE :

(Extrait de la note de conjoncture sur les finances locales 2023 de la Banque Postale : Eclairage sur les syndicats en 2022 et perspectives 2023)

En juillet 2023, on dénombre 8 732 syndicats, soit 1,6 % de moins que début 2022. Ce recul, essentiellement dû à la baisse du nombre de syndicats à vocation unique (SIVU), est de moins en moins important (- 139 après - 233 en juillet 2022 et une moyenne de - 634 sur les 5 dernières années), signe que la rationalisation imposée de la carte intercommunale arrive à son terme.

Sur l'exercice 2022, les comptes des syndicats subissent l'impact de la transformation du SYTRAL (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise) en établissement public local, qui sort donc du champ de l'étude. Ici, les pourcentages d'évolution mentionnés sont calculés à champ constant ; les niveaux restent à champ courant.

Les dépenses totales des syndicats (hors remboursements de la dette) inscrites dans les budgets principaux s'établissent à 15,2 milliards d'euros en 2022, auxquelles peuvent être ajoutées environ 4,3 milliards d'euros portés par les budgets annexes.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2021 (+ 5,8 % hors Sytral, contre + 0,1 % à champ courant), à près de 10 milliards d'euros. Les charges à caractère général, qui représentent 5,3 milliards d'euros, en composent plus de la moitié (53 %) et correspondent aux achats de matières et fournitures (combustibles et carburants, électricité, eau...) et aux prestations de services extérieurs (contrats de prestation de services, entretien et réparation...). Elles progressent nettement en 2022 (+ 7,7 %, - 2,2 % y compris Sytral), comme les dépenses de personnel (+ 6,5 %), qui concentrent un peu plus d'un quart des charges courantes (soit 2,6 milliards d'euros), et les dépenses d'intervention (+ 5,6 %, 12 % des charges courantes, avec 1,2 milliard d'euros dont essentiellement les subventions versées). Les charges financières, qui représentent moins de 3 % des dépenses de fonctionnement, diminuent pour la dixième année consécutive (- 5,7 %, - 11,7 % y.c. Sytral).

Les recettes de fonctionnement, 12,8 milliards d'euros, correspondent pour près des trois quarts aux dotations et participations reçues (5,0 milliards d'euros) et aux produits des services (4,4 milliards d'euros). Les recettes fiscales (essentiellement le versement mobilité et la taxe sur la consommation finale d'électricité) représentent 17 % des recettes de fonctionnement. Comme les dépenses, les recettes sont en hausse en 2022, mais dans une mesure un peu moindre (+ 5,6 %, mais - 0,8 % y.c. Sytral). Les recettes fiscales sont en effet dynamiques (+ 6,4 %, contre - 10,7 % y.c. Sytral), comme les dotations, compensations fiscales et participations (+ 5,4 %), les produits des services (+ 5,9 %), et les autres recettes (+ 3,7 %).

Les dépenses d'investissement hors remboursements de la dette s'élèvent à plus de 5,2 milliards d'euros, en progression de + 11,1 % (+ 4,3 % y.c. Sytral) par rapport à 2021 (elles représentent 1,9 milliard dans les budgets annexes ; + 2,5 %) ; et sont composées à 92 % de dépenses d'équipement, qui évoluent de + 9,8 % en 2022. Les autres dépenses d'investissement (hors dette), qui n'en représentent que près de 6 %, augmentent très nettement (+ 49,1 %), tandis que les subventions versées (environ 3 %) progressent de 2,1 %.

Les recettes d'investissement hors remboursements de la dette progressent également en 2022, pour atteindre un peu moins de 2,4 milliards d'euros (+ 1,6 % par rapport à 2021). Elles sont composées pour près de 80 % de subventions d'équipement reçues, qui progressent de + 7,5 %. Les dotations, en baisse de près de 11 %, à environ 235 millions d'euros, proviennent quasi exclusivement du fonds de compensation pour la TVA.

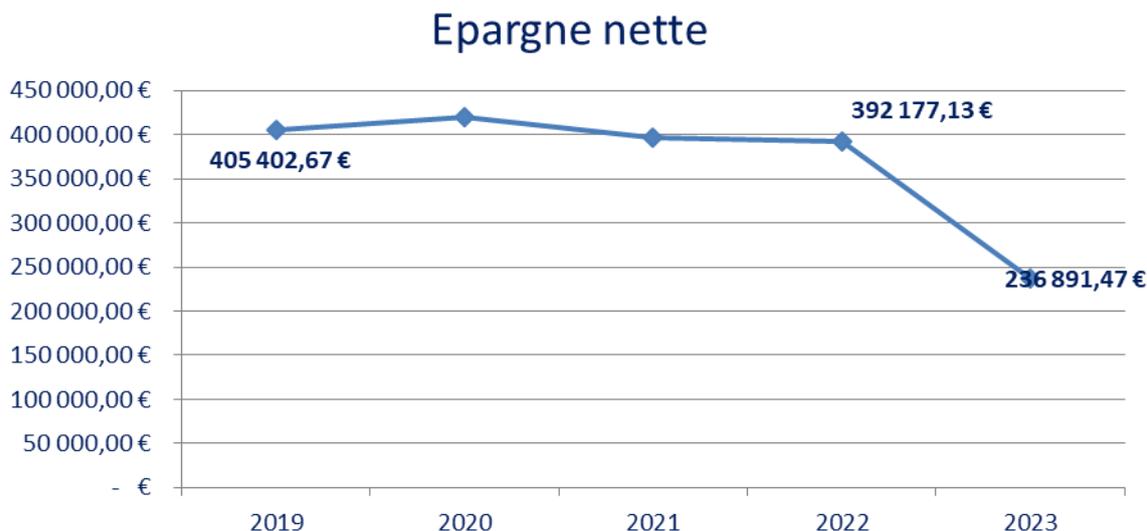
Les emprunts représentent 1,4 milliard d'euros, tandis que les remboursements enregistrent un volume de 1,2 milliard d'euros, entraînant un flux net de dette de l'ordre de 200 millions d'euros. L'encours de dette des syndicats s'élève à 12,2 milliards d'euros fin 2022 (17,6 milliards y compris les budgets annexes). Il était de 14,9 milliards d'euros 10 ans auparavant pour les seuls budgets principaux et de 17,5 milliards y compris les BA.

En 2023, les comptes des syndicats devraient encore absorber les impacts de l'inflation. En effet, les prestataires de service pourraient revoir leurs tarifs à la hausse à la faveur du renouvellement de certains contrats (les contrats de prestations de service s'élèvent en 2022 à 2,7 milliards d'euros, soit plus du quart des dépenses de fonctionnement). Par ailleurs, la revalorisation des bases fiscales (+ 7,1 %) ne se ferait ressentir que sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont la valeur locative est basée sur celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

ANALYSE RETROSPECTIVE :

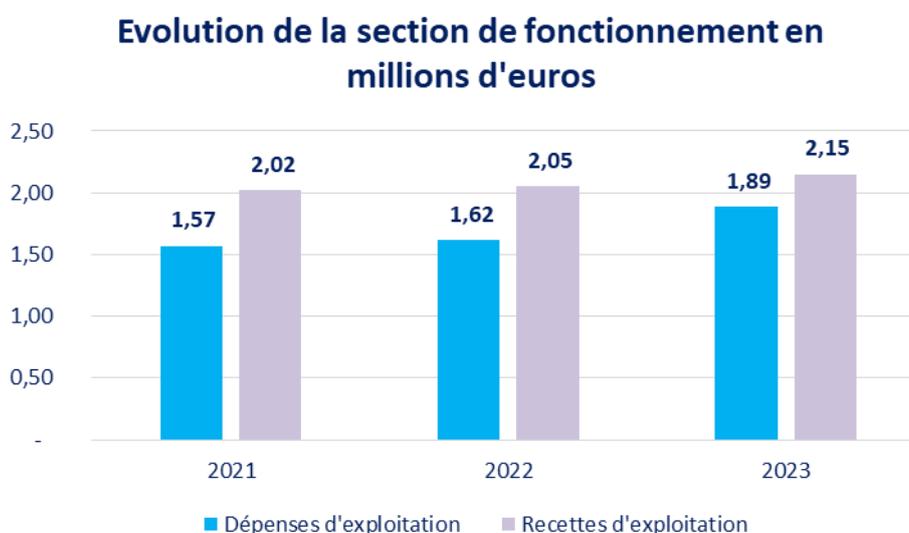
Il est précisé que les résultats 2023 annoncés dans ce rapport sont estimatifs les balances 2023 étant en cours de pointage au moment de la rédaction du rapport.

On constate sur 2023 la poursuite accentuée de la diminution de l'épargne nette du SITTEU. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 20% face à des recettes en évolution de 5%. Le choc inflationniste est clairement présent sur l'exercice 2023 et provoque un décrochage de l'épargne nette. Celle-ci diminue de 39% par rapport à l'exercice 2022.



Il est précisé que les résultats 2023 annoncés dans ce rapport sont estimatifs la journée complémentaire n'étant pas clôturée au moment de la rédaction du rapport.

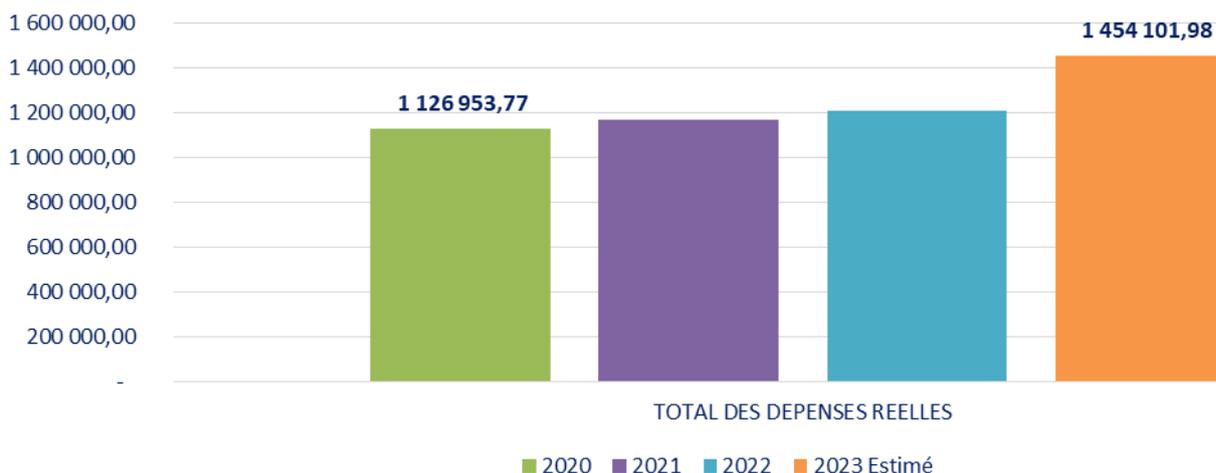
LA SECTION D'EXPLOITATION



Le résultat d'exploitation 2023 est excédentaire d'environ 260 000 euros contre 428 000 euros l'exercice précédent. Cette contraction de l'excédent est due à l'explosion des dépenses de fonctionnement (notamment fluides et produits de traitement) face à des recettes dont l'évolution, même dynamique, est bien moins importante.

PRESENTATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en euros



Les dépenses réelles de la section s'élèvent à 1,4 millions d'euros en augmentation de 20% par rapport à l'exercice précédent sous l'effet des tensions inflationnistes impactant les charges à caractère général notamment les fluides. La baisse des charges d'intérêts et la maîtrise des autres dépenses permettent de compenser en partie cette augmentation.

	2020	2021	2022	2023 Estimé	Evolution entre 2022/2023
Charges à caractère général (chapitre 011)	658 936,46	696 743,39	785 739,98	1 043 006,11	32,74%
Charges de personnel (chapitre 012)	361 632,90	339 136,54	342 883,03	344 725,60	0,54%
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	21 147,32	56 323,57	23 490,21	25 703,12	9,42%
Charges financières (Chapitre 66)	85 137,77	70 865,32	56 053,97	40 565,15	-27,63%
Charges exceptionnelles (Chapitre 67)	99,32	3 807,65	315,03	102,00	-67,62%
Provisions (Chapitre 68)	-	4 540,00	-	-	
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 126 953,77	1 171 416,47	1 208 482,22	1 454 101,98	20,32%

Les charges à caractère général :

Elles augmentent sur 2023 de 33 % actant une augmentation conséquente des charges de fonctionnement du SITTEU :

- le compte retraçant la fourniture d'eau et d'électricité connaît une augmentation de 81% soit environ 211 000 €. Celle-ci est à relier directement à l'augmentation du coût de l'électricité des derniers mois et actée sur le marché de fourniture entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

- le compte dédié aux produits de traitement continue d'augmenter depuis la mise en place de l'utilisation de nitrate de calcium visant à la réduction des concentrations de sulfures d'oxygène sur les réseaux de transport pour l'amélioration de la sécurité des intervenants, la diminution de l'usure

des ouvrages et la réduction des nuisances olfactives notamment. Il passe de 29 813 euros en 2021 à 137 248 euros en 2023 (utilisation en année pleine de ce produit).

- la rémunération de Suez au titre du recouvrement de la redevance d'assainissement augmente de 2 234 euros. Le SITTEU verse sur 2023 une commission de 70 960 euros.

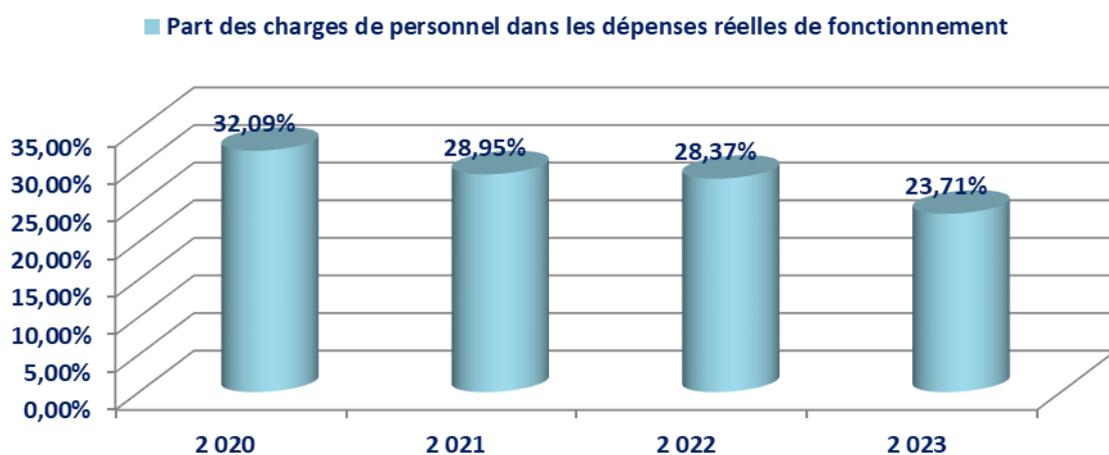
- le poste des assurances reste stable sur 2023 à environ 27 000 euros malgré la difficulté croissante des collectivités locales de trouver des assureurs couvrant leurs risques.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont quasiment stables en 2023 (augmentation de 0,54% par rapport à 2022 soit 1 842). Les nombreux changements au niveau du personnel suite à des départs notamment ont été réalisés sans surcoût sur le budget du SITTEU. Les salaires et charges augmentent de 2% entre 2022 et 2023. Les autres dépenses de personnel (type frais de formation, médecine du travail...) diminuent de 22% soit 3 878 euros du fait d'un nombre de formation réalisées moins important. Certaines mises à niveau d'habilitations (électriques par exemple) ne sont pas à réaliser chaque année.

Sur 2023, la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement est de 23,7%. Ce résultat est en diminution par rapport aux deux exercices précédents où il était de 28%. Cette évolution est permise par la maîtrise des charges de personnel dans un contexte de hausse des autres dépenses de fonctionnement sur un exercice où le SITTEU, sans changement dans ses compétences exercées, a vu ses frais augmenter notamment sous l'effet de l'inflation.

Pour rappel, les missions de fonctions support Finances et Ressources Humaines impactent le chapitre de dépense des charges à caractère général sans changement par rapport à 2022.



Les autres charges de gestion courante :

Ce chapitre de dépenses s'élève à 25 703 € sur 2023 en hausse de 2 212 € soit 9,41%. Cette hausse est liée à une modification d'imputation de l'abonnement à Docapost qui vient se classer dans les dépenses d'hébergement en nuage (ou cloud) pour la première année (sur les exercices précédents la dépense se trouve sur les charges à caractère général). Retraité de cette dépense, le chapitre des charges de gestion courante diminue (notamment du fait de l'absence d'admission en non-valeur sur 2023).

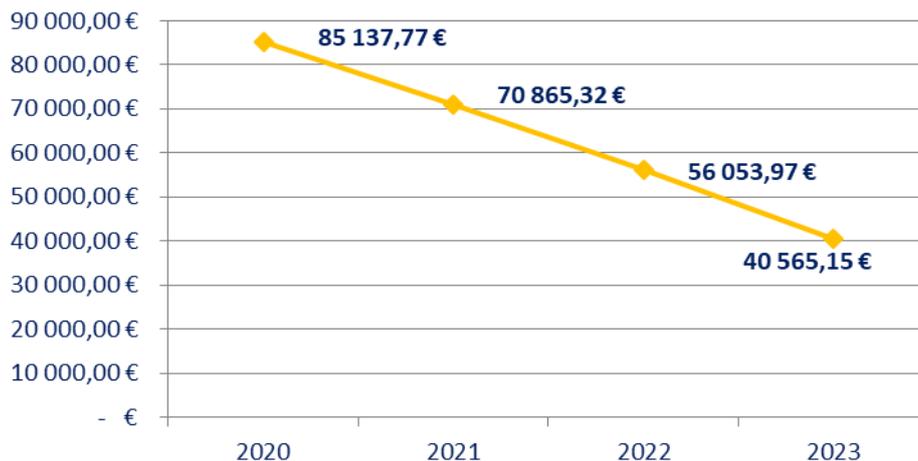
Les charges financières :

Elles sont constituées par :

- les intérêts au titre du remboursement des emprunts en cours (ICNE compris) pour 40 415,15 euros. Ceux-ci, du fait qu'il n'y a pas eu de nouvel emprunt de contracté sur les derniers exercices, sont cette année encore en diminution.

- les frais de fonctionnement de la carte achat pour 150 euros.

Evolution des charges financières



Les charges exceptionnelles :

Celles-ci sont de par leur nature variables d'une année sur l'autre. Elles sont constituées en 2023 par le paiement de majorations de retard pour 102 euros à l'organisme AG2R La Mondiale.

PRESENTATION DES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes réelles s'élèvent à 2 millions d'euros. L'augmentation de 5% des recettes démontre une bonne dynamique indispensable face à l'inflation touchant les dépenses de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023 Estimé	Evolution entre 2022/2023
Produits des services (chapitre 70)	1 623 945,58	1 677 220,20	1 740 640,62	1 800 958,95	3,47%
Prime d'Épuration de l'Agence de l'Eau	209 348,14	197 108,19	174 432,16	190 629,06	9,29%
Autres recettes (Chapitres 75, 76, 77 et 78)	6 382,37	24 525,41	12 491,23	33 225,85	165,99%
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 839 676,09	1 898 853,80	1 927 564,01	2 024 813,86	5,05%

Les produits des services :

Ces recettes représentent 88,9% des recettes réelles de fonctionnement du SITTEU. Leur évolution revêt un caractère décisif pour son équilibre budgétaire.

Le SITTEU encaisse deux types de redevance : domestique et industrielle.

- Domestique : le SITTEU encaisse la redevance assainissement des usagers domestiques dont une part fixe annuelle à 19,90 euros HT et une part variable de 0,50 euros HT par m3 consommé. Les tarifs, déterminés par délibération du Comité Syndical, sont inchangés depuis 2013. C'est la part la plus importante puisqu'elle représente en 2023 hors impayés 70 % des recettes réelles de la section d'exploitation.

Cette redevance fait l'objet de reversements de la part de SUEZ ou de constatation d'impayés par le SITTEU lorsque le recouvrement n'a pas été possible par SUEZ. Celle-ci se monte à 1 418 165,81 euros en 2023 (hors impayés) en baisse de 2,95% (contrairement à l'exercice précédent où la redevance reversée avait augmenté de 5,38%).

- Industrielle : le SITTEU encaisse également la redevance assainissement des usagers non domestiques (industriels conventionnés). Les tarifs pratiqués par le Syndicat ont fait l'objet d'une mise à jour en 2015 afin d'appliquer à ce type d'effluents un tarif représentatif du service rendu, comprenant notamment les dépenses relatives à la gestion du système d'assainissement.

Cette année, cette facturation a représenté 191 272,52 euros de recettes pour le syndicat soit une hausse de 23,4 %.

La redevance reste stable cette année grâce à la bonne dynamique de la redevance des industriels qui permet de compenser sur 2023 le ralentissement de la redevance des usagers domestiques.

Redevances	2021	2022	2023	%
<i>Domestiques (Impayés inclus)</i>	1 386 733,00	1 461 344,36	1 418 165,81	-2,95%
<i>Industrielles</i>	159 260,02	154 946,41	191 272,52	+23,44%
Totaux	1 545 993,02	1 616 290,77	1 609 438,33	-0,42%

Le Syndicat réalise également d'autres prestations lui assurant des recettes :

- le dépotage de matières de vidange facturé pour 118 351 € en 2023 (contre 80 776,50 euros en 2022 soit une augmentation de 46%). Cette évolution s'explique par l'augmentation des tarifs de 25 à

28 euros HT par tonne traitée depuis le 1^{er} janvier mais également par l'augmentation de la quantité traitée par le SITTEU.

- la mise à disposition de compost amène 21 978 euros de recettes sur 2023 (contre 13 573 euros de recettes en 2022). Les tarifs ont également fait l'objet d'une revalorisation applicable au 1^{er} janvier 2023 mais celle-ci n'est pas la seule explication à cette hausse de recettes.

- 2023 est également la première année de réalisation par le SITTEU d'une prestation de traitement et de valorisation des déchets végétaux pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon. Cette nouvelle activité génère pour 15 190 euros de recettes au tarif de 28 euros HT par tonne traitée.

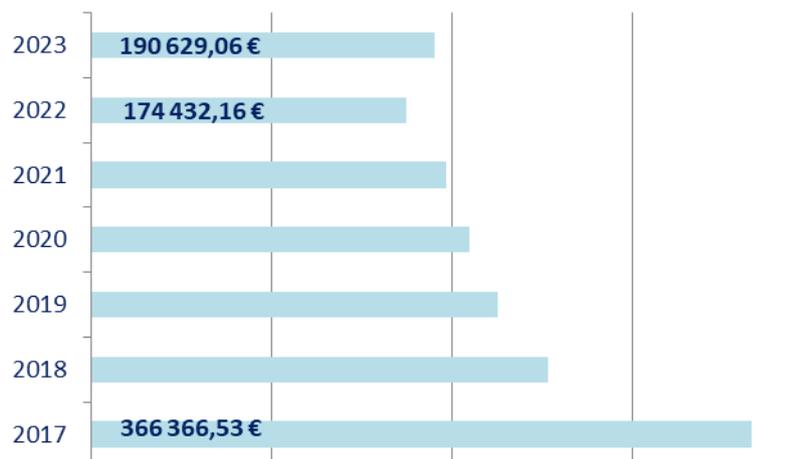
Il a également une convention avec la société Orege qui pratique des essais sur la station d'épuration en vue de développer ses équipements contre compensation financière. Cela procure 36 000 euros HT de recettes au SITTEU en 2023.

Sur l'exercice 2023, toutes ces prestations annexes représentent 9% des recettes réelles de fonctionnement (contre 6% en 2022). Cela traduit la volonté du SITTEU de développer d'autres sources de recettes hors redevance assainissement et prime d'épuration.

La Prime d'Épuration :

La prime d'épuration représente 9% des recettes réelles de la section d'exploitation comme en 2022. Elle constitue une ressource financière importante du Syndicat.

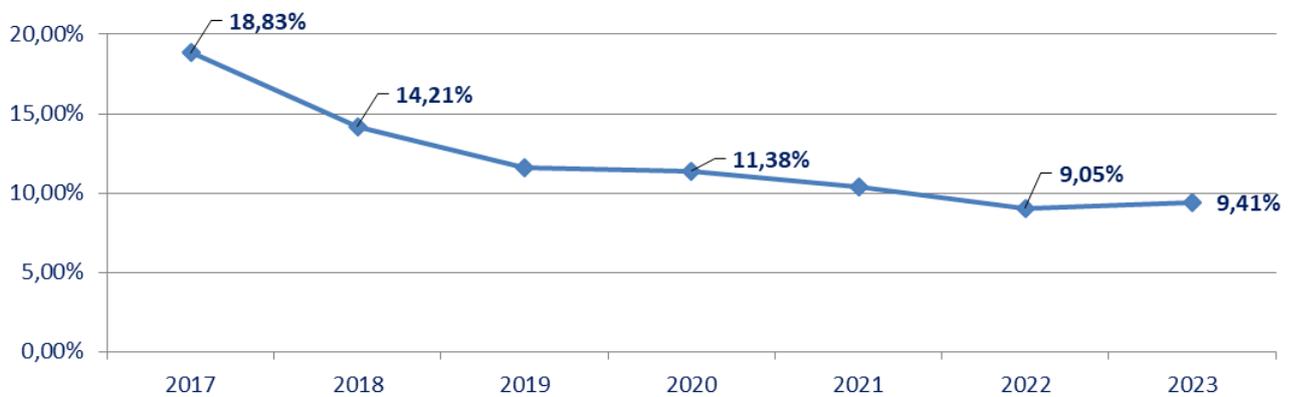
Prime d'épuration en €



Elle est octroyée par l'Agence de l'Eau dans un objectif d'accompagnement et de promotion de la mise en œuvre de la réglementation en matière d'assainissement. Le montant 2023 perçu par le SITTEU est en hausse après plusieurs exercices de baisse.

La réforme des redevances de l'eau est présente dans le projet de loi de finances pour 2024. L'objectif annoncé est de rééquilibrer la charge fiscale entre les différentes catégories d'usagers de l'eau. A l'heure actuelle, cette charge est supportée en majorité par les usagers domestiques, à travers la facture d'eau potable. La réforme vise l'instauration du principe du pollueur-payeur et préleveur-payeur. Les primes d'épuration devraient être supprimées au 1 janvier 2025 au profit d'autres redevances.

Part de la prime d'épuration dans les recettes réelles de fonctionnement



Les provisions :

Par délibération du Comité Syndical en date du 22 Juillet 2021, le SITTEU a constitué une provision de 4 540 euros au titre des risques d'admission en non-valeur représentés par les créances douteuses correspondants à des impayés de part SITTEU sur factures d'eau de SUEZ.

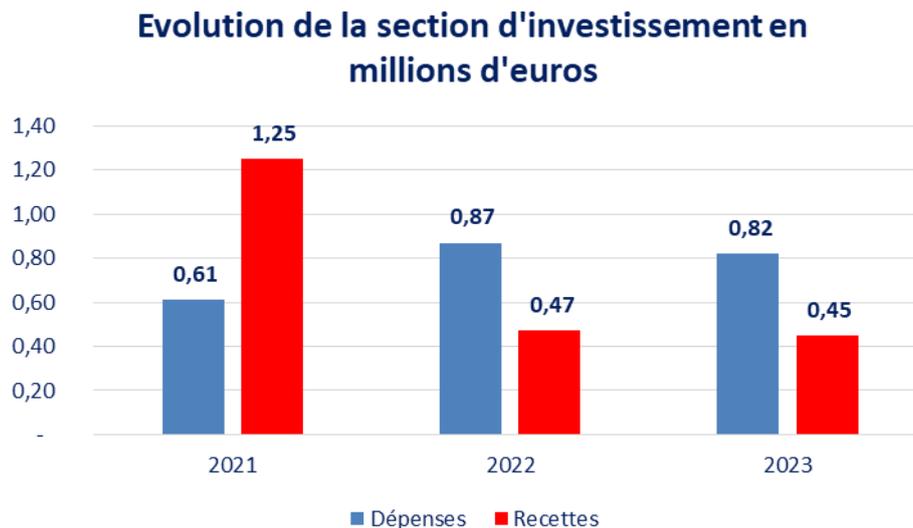
Sur 2022, une reprise d'un montant de 1 740 euros a été réalisée portant le montant de la provision pour créances douteuses à 2 800 euros. Sur 2023, une nouvelle reprise de la provision ramène son montant à 1 154 €.

Les autres recettes :

Elles s'élèvent à 33 225 euros en 2023. Ces recettes ont de par leur nature un caractère volatile et varient d'une année sur l'autre. La recette notable de l'exercice 2023 est constituée par la reprise pour 24 000 euros HT de la chargeuse de l'usine de compostage suite à acquisition d'une nouvelle chargeuse.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur 2023, le résultat de la section est déficitaire (de 377 587 €) comme sur l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par la nature du financement des dépenses d'investissement constitué entièrement par de l'autofinancement actuellement. Les reports des exercices précédents assurent le financement nécessaire à ce jour.



Si à l'avenir le SITTEU souhaitait se lancer dans un programme de travaux plus conséquent, un nouveau recours à l'emprunt sera à étudier.

PRESENTATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution entre 2022/2023
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 124 864,00	864 733,00	134 727,00	409 611,00	354 571,10	-13,44%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	380 323,00	292 457,00	332 027,00	327 372,00	334 024,06	2,03%

L'année 2021 avait été marquée par un fort recul des dépenses d'équipement suite à la clôture des paiements liés aux travaux réalisés sur le réseau de la Traille II. Les dépenses d'équipement 2022 et 2023 du SITTEU ont visé le maintien du fonctionnement des équipements dans de bonnes conditions ainsi que l'efficacité des réseaux et de la station. Certains équipements, installés lors de la rénovation de la station, ont été changés car devenus vétuste et remplacés par des équipements plus modernes et performants (exemple de l'acquisition d'un laveur à sable).

Les principales dépenses d'équipement de l'exercice 2023 :

- Acquisition d'une nouvelle chargeuse utilisée sur la plateforme de compostage : 154 000 € HT.
- Diagnostic du système d'assainissement et de la station d'épuration dans le cadre de la surveillance des substances dangereuses dans l'eau : 58 706 € HT.

- Remplacement du classificateur à sable par un laveur de sable pour l'extraction des sables de la station d'épuration : 34 104 € HT.

- Acquisition d'un motoréducteur pour la turbine n°2 : 11 785 € HT.

- Solde des paiements de traitement des sulfures sur les postes de relevage : 9 356 € HT.

Les dépenses liées au remboursement de la dette :

- 334 024,06 € ont été consacrés au remboursement du capital de la dette en 2023.

- 40 415,15 € ont été consacrés au remboursement des intérêts (ICNE compris).

PRESENTATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement sont entièrement autofinancées sur 2023 comme sur les exercices précédents. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

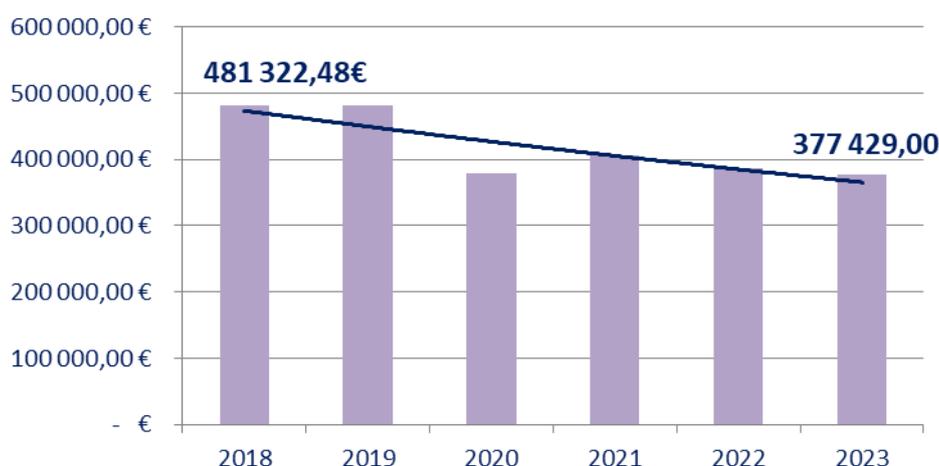
Les opérations d'amortissement ont généré 433 080 € d'autofinancement.

Cette année, le SITTEU n'a pas perçu de subvention d'investissement.

Evolution de l'annuité de la dette :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital	367 818,90	380 323,43	292 456,88	332 027,13	327 372,00	334 024,00
Intérêts hors ICNE	113 503,58	100 752,91	87 554,97	73 407,82	58 754,00	43 405,00
Total Annuité de Dette	481 322,48	481 076,34	380 011,85	405 434,95	386 126,00	377 429,00

Annuité de la dette



Encours de dette :

	2021	2022
Encours de dette au 31/12	1 248 029,31	920 657,15
Epargne brute	728 159,83	719 549,30
Encours / Epargne brute	1,71	1,28

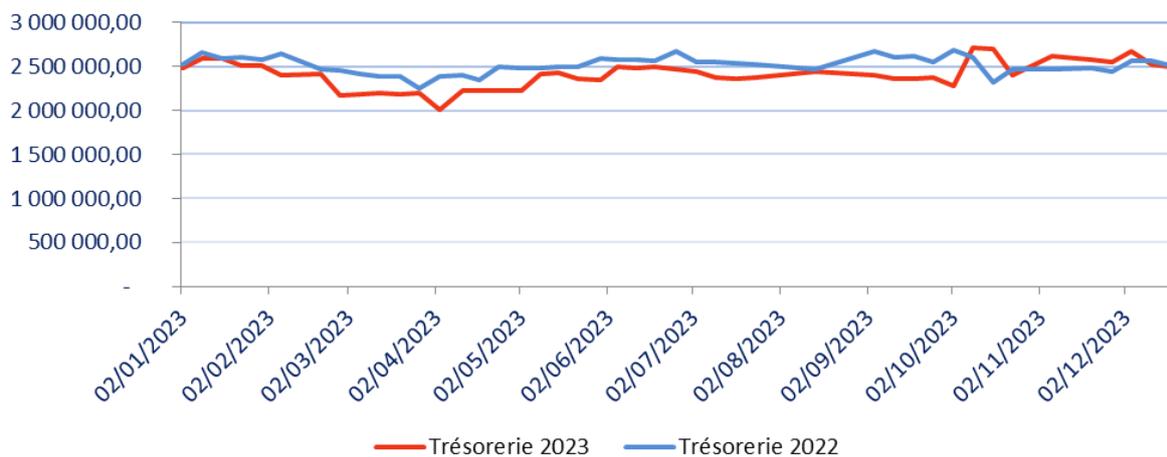
Le ratio de l'encours sur Epargne brute traduit la capacité théorique de désendettement en fonction de la richesse du budget. Ce ratio est de 1,28 en 2022, soit bien en-dessous du premier seuil d'alerte fixé à 8 ans et en diminution par rapport à 2021 sous l'effet d'une baisse de l'encours de dette plus rapide que celle de l'épargne brute.

Le SITTEU rembourse encore actuellement 3 emprunts sur 2024 (à taux fixe en classification A1 de la Charte Gissler). Sans réalisation de nouvel emprunt, la dette s'éteindra en 2028.

La trésorerie :

Elle est stable sur 2023 ne descendant pas en dessous de 2 000 000 euros. Cette caractéristique se retrouve sur plusieurs exercices les montants de trésorerie 2022 et 2023 étant quasiment identiques.

Evolution de la trésorerie 2022/23



ANALYSE PROSPECTIVE

LA SECTION D'EXPLOITATION :

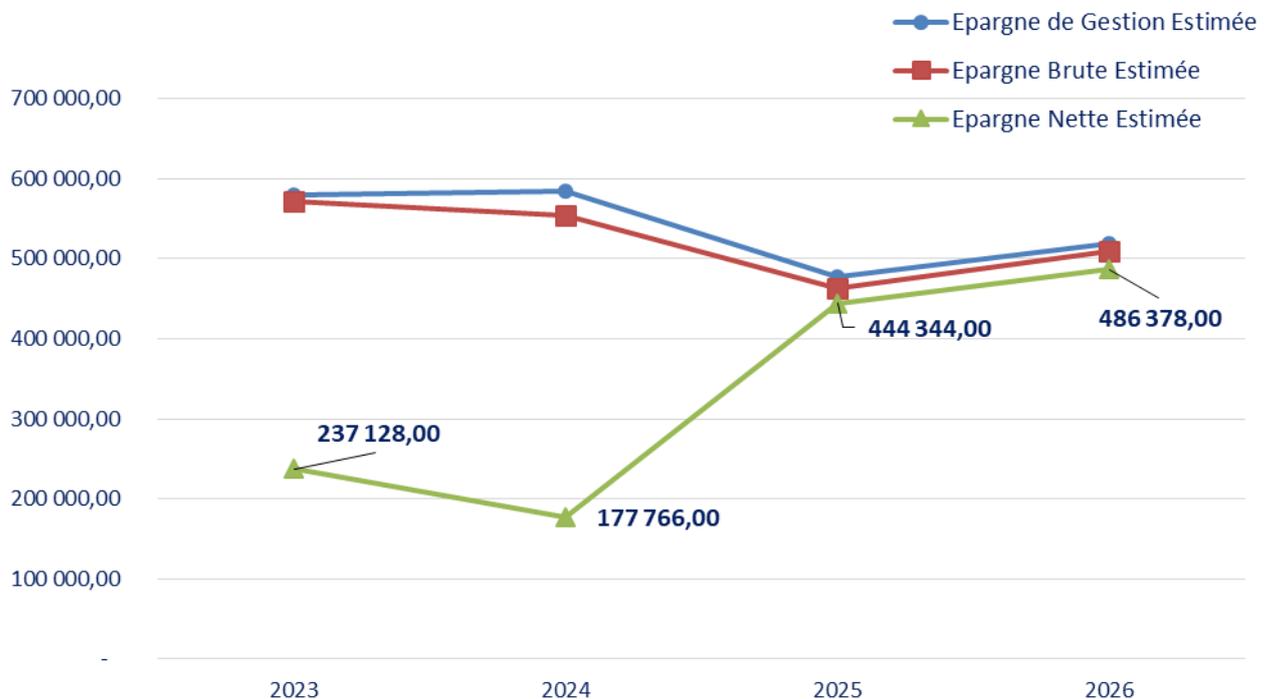
La prospective présentée en annexe acte une nouvelle contraction de l'épargne nette en 2024 après celle de 2023 liée au choc énergétique et inflationniste qui pèse sur les dépenses de fonctionnement du SITTEU. L'épargne nette remonterait ensuite et se stabiliserait sur la base d'une consolidation de la situation concernant le coût de l'énergie et à fonctionnement inchangé de la station d'épuration.

Le SITTEU dégagerait une épargne nette qui ne descendrait pas en dessous des 400 000 € sur les exercices suivants grâce au financement assuré par la redevance d'assainissement et en tenant compte de la suppression de la prime d'épuration à compter de 2025. Celle-ci n'est pas remplacée dans la prospective les modalités de fonctionnement de futures redevances n'étant pas encore connues.

Plusieurs revalorisations tarifaires ayant pris effet au 1^{er} janvier 2023 et ayant contribué au dynamisme des recettes de 2023, il n'y a pas de modification de tarifs au 1^{er} janvier 2024 sur les prestations proposées par le SITTEU dont les recettes se stabiliseraient sur les exercices à venir.

Le dynamisme et le montant des recettes de fonctionnement permettent au SITTEU d'absorber le choc inflationniste sous réserve d'un retour à des prix plus modéré sur les fluides.

Evolution de l'Epargne en €



LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La prospective repose sur un niveau de dépenses d'équipement sur 2024 et 2025 permettant le fonctionnement de la station à un niveau optimal (grosses réparations sur les réseaux et les bâtiments, acquisitions de matériels industriels pour maintien des équipements de la station d'épuration et de l'usine de compostage) pour environ 750 000 euros de dépenses sur 2 ans.

Les dépenses de la prospective sur ces deux exercices incluent également :

- L'opération liée à la construction d'un centre pénitentiaire à Entraigues : réhabilitation du réseau de transport des eaux usées situé en aval du centre pénitentiaire ainsi que réfection du poste de relevage de Couquiou (suite à délibération du Comité Syndical du 27 septembre dernier).
- La possibilité d'investir dès 2026 dans un projet d'usine de méthanisation.

Au moment de la rédaction du rapport, il n'y a pas de subvention attribuée au syndicat qui n'aurait pas encore fait l'objet d'un versement. Toutefois, dans le cadre de la convention de participation aux travaux de restructuration des réseaux d'assainissement dans le cadre du projet pénitentiaire d'Entraigues-sur-la-Sorgue entre le SITTEU, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), l'Agence versera une participation financière de 150 235,80 € au SITTEU pour la réalisation des travaux de réfection du poste de relevage de Couquiou et la réhabilitation d'une partie du réseau de transport des eaux usées situé en aval du centre pénitentiaire.

Les travaux prévus sur l'exercice 2024 sont notamment les suivants en € HT :

- Divers travaux de réfection sur les réseaux d'eaux usées du SITTEU pour environ 215 000 €.
- Travaux de réfection du poste de relevage de Couquiou et de réhabilitation d'une partie du réseau de transport des eaux usées situé en aval du centre pénitentiaire pour 267 800 €.
- Travaux de désodorisation pour 75 000 €.
- Divers matériels industriels pour 50 000 € (motoréducteur et pompe pour station d'épuration).

Le remboursement du capital des emprunts en cours sera de 350 000 € sur 2024.

Vision pluriannuelle des dépenses :

Le SITTEU dispose d'autorisations pluriannuelles pour les opérations suivantes :

- Diagnostic initial et plan d'action pour la réduction des micropolluants sur le système d'assainissement du SITTEU et prélèvements et analyses des substances dangereuses présentes dans l'eau en entrée et sortie de la station d'épuration.
- Fournitures de produits chimiques.
- Fourniture de polymère liquide.
- Maintenance de la chargeuse.

Deux autorisations devraient être mise en place sur l'exercice 2024 relatives :

- A la fourniture et l'acheminement de l'énergie électrique.
- Aux assurances.
- Aux travaux en vue de l'implantation d'un centre pénitentiaire à Entraigues

Cette gestion permet au SITTEU d'assurer la fiabilisation de la visibilité financière des engagements et la répartition des charges sur les exercices en fonction de la réalité des besoins.

ANNEXES

GESTION DE LA DETTE

Caractéristiques de la dette au 01/01/2024

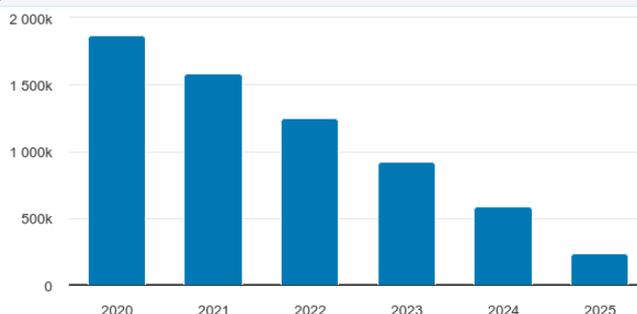
Encours 586 633,09	Nombre d'emprunts * 3
Taux actuariel * 4,92%	Taux moyen de l'exercice 4,89%

** tirages futurs compris*

Charges financières en 2024

Annuité 377 154,15	Amortissement 349 793,48
Remboursement anticipé 0,00	Remboursement anticipé 0,00
Intérêts emprunts 27 360,67	ICNE 1 776,56

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



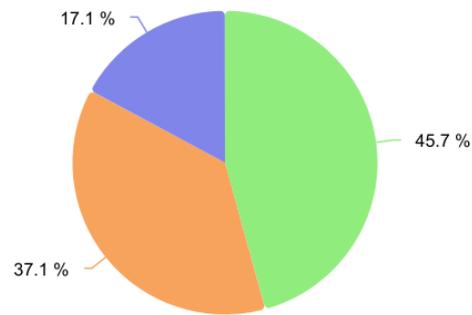
Extinction de la dette :

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	586 633,09	377 154,15	27 360,67	4,89%	4,92%	349 793,48	377 154,15
2025	236 839,61	96 252,10	10 483,36	5,23%	5,07%	85 768,74	96 252,10
2026	151 070,87	96 252,10	5 980,67	5,09%	4,98%	90 271,43	96 252,10
2027	60 799,44	41 045,11	1 996,75	4,22%	4,57%	39 048,36	41 045,11
2028	21 751,08	22 642,87	891,79	4,10%	4,10%	21 751,08	22 642,87

Indicateurs

Encours 586 633,09	Duration * 1 an, 5 mois
Durée de vie moyenne * 1 an, 5 mois	Durée résiduelle * 4 ans, 6 mois
Durée résiduelle 2 ans, 4 mois	<i>* tirages futurs compris</i>

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 CREDIT AGRICOLE CORPORATE	-	45,74	268 300,00
 CAISSE D'EPARGNE	-	37,13	217 813,93
 CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	-	17,13	100 519,16
TOTAL			586 633,09

PERSONNEL

La structure des effectifs :

Effectifs titulaires, stagiaires et non titulaires de 2020 à 2023 :

	Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
Titulaires	2	2	1	1	1	1	1	1
Non Titulaires (CDI et CDD)	6	6	4	4	4	4	4	4
Apprentis	0	0	1	1	1	1	1	1
Total	8	8	6	6	6	6	6	6

ETP : en équivalent temps plein

Sur 2024, il n'est pas prévu de modifier la structure des effectifs. La question se posera lors de la fin du contrat actuel de l'apprenti de son remplacement ou non et de la pérennisation de l'emploi.

Au 1^{er} Janvier 2024, l'effectif du SITTEU est le suivant :

- 1 Directeur au statut de fonctionnaire territorial.
- 4 Salariés de droit privé :
 - 1 Responsable Technique du site.
 - 1 Responsable d'exploitation de la station d'épuration – technicienne administrative.
 - 1 Technicien de la station d'épuration – exploitant/intervenant.
 - 1 Technicien de conduite de l'usine de compostage.
- 1 Apprenti en Licence professionnelle GASTE (Génie de l'assainissement et des systèmes de traitement des eaux).

Les dépenses de personnel :

Traitements 2022/2023 :

	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Traitements versés	184 320,46 €	240 669,08 €

Prévisionnel 2024 :

Pour 2024 au chapitre 012 est prévu un budget d'environ 375 000 euros en légère diminution par rapport à 2022 permis par l'ajustement de charges. Il n'est pas prévu au moment de la rédaction du présent rapport de modification dans la structure des effectifs. Les dépenses relatives au poste de l'apprenti sont budgétées sur une année entière bien que le contrat de l'apprenti actuel se termine fin juin 2024. Cela laisse la possibilité au SITTEU d'acter un nouveau recrutement en cas de besoin.

Les prévisions 2024 tiennent compte des éléments suivants :

- L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires depuis le 1^{er} juillet dernier 2023 (impactant en année pleine l'exercice 2024) et l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024.
- Les revalorisations de taux liées aux cotisations salariales et patronales et les annonces réglementaires.

La durée effective du travail :

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, les agents de droit public travaillent 37 heures par semaine et disposent de douze jours de RTT par an.

Les agents de droit privé travaillent sur une base de 35 heures par semaine conformément à la réglementation.

	CA 2023	Prospective CA 2024	Prospective CA 2025	Prospective CA 2026
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 888 496,49	1 784 186,92	1 746 397,84	1 720 202,49
042	434 394,51	435 461,89	440 243,71	444 970,98
<u>Charges à caractère général</u>	<u>1 043 006,11</u>	<u>940 507,72</u>	<u>909 215,34</u>	<u>878 053,57</u>
Eau/Elect	473 880,89	360 000,00	320 000,00	280 000,00
fournitures (60...)	179 959,64	183 558,83	186 312,22	189 106,90
prestations services (61...)	103 320,84	105 387,26	106 968,07	108 572,59
Autres (62...)	285 844,74	291 561,63	295 935,06	300 374,09
fonctionnement de l'usine de méthanisation				
<u>Charges de personnel</u>	<u>344 725,60</u>	<u>349 896,48</u>	<u>355 144,93</u>	<u>360 472,11</u>
Rémunérations	344 725,60	349 896,48	355 144,93	360 472,11
Autres charges de personnel				
<u>Autres charges de gestion courante</u>	<u>25 703,12</u>	<u>25 960,15</u>	<u>26 219,75</u>	<u>26 481,95</u>
indemnités (6531+6533)	21 558,60	21 774,19	21 991,93	22 211,85
Autres	4 144,52	4 185,97	4 227,82	4 270,10
<u>charges financières (4)</u>	<u>40 565,15</u>	<u>27 360,67</u>	<u>10 483,36</u>	<u>5 980,67</u>
intérêts (66111+66112)	40 415,15	27 360,67	10 483,36	5 980,67
intérêts dette nouvelle				
Autres	150,00			
<u>charges exceptionnelles</u>	<u>102,00</u>	<u>000,00</u>	<u>000,00</u>	<u>5 000,00</u>
DAP (6817)	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 454 101,98	1 348 725,03	1 306 063,38	1 275 988,30
RECETTES				
002	1 446 243	1 706 361	1 679 233	1 427 326
042	123 387	124 621	125 867	127 126
Autres remboursements (64198)	415	1 000	1 000	1 000
redevance d'assainissement	1 609 438	1 609 438	1 625 533	1 641 788
Taxe de branchement...7068	169 542	134 000	134 000	134 000
autres produits (7078)	21 979	5 000	5 000	5 000
recettes usine de méthanisation				
prime d'épuration (741)	190 629	150 000	-	-
remboursement de frais (7588)	501	2 000	2 000	2 000
produits financiers(761 +7688)				
produits exceptionnels (77...)	31 079	1 000	1 000	1 000
RAP (7817)	1 646			
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	2 025 228	1 902 438	1 768 533	1 784 788
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 148 615	2 027 059	1 894 400	1 911 914
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 888 496	1 784 187	1 746 307	1 720 959
Résultat d'exercice	260 118,72	242 872,13	148 092,54	190 954,36
Résultat affectable	1 706 361	1 949 233	1 827 326	1 618 280
EPARGNE DE GESTION (RESUL DE FCT)	579 069,03	585 073,97	476 952,69	518 780,41

Accusé de réception en préfecture
084758402452-20240222-DEL02202405
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

(3) : (2)-(1)				
Charges financières (4)				
EPARGNE BRUTE (5) : (3) - (4)	571 126,38	553 713,30	462 469,33	508 799,74
EPARGNE NETTE (7) : (5) - (6)	237 102,32	203 919,82	376 700,59	418 528,31
040	123 387	124 621	125 867	127 126
041	12 780	20 552	20 552	20 552
001	-	-	-	-
Frais études et insertion (2031 à 2088)	1 750	25 000	20 000	25 000
Chapitre 21	294 115	86 000	106 000	126 000
Terrains	-	15 000	15 000	15 000
matériel et outillage	293 705	50 000	90 000	90 000
matériel transport		20 000		20 000
matériel bureau	410	1 000	1 000	1 000
Travaux chapitre 23	58 706	263 000	260 000	640 000
STEP	-	100	100	100 000
Usine de méthanisation				500 000
travaux sur réseau d'après Bureau d'Etude	58 706	163	160	40 000
Emprunt remboursement en capital	334 024	349	85	90 271
Emprunts nouveaux		793	769	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	688 595	723	471	881 271
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	824 762	966	618	1 028 949
001	1 108 114,86	730 527,36	317 575,05	430 183,20
040	434 394,51	435 461,89	440 243,71	444 970,98
041	12 780,00	20 552,22	20 552,22	20 552,22
Subventions Agence de l'eau	-	-	-	-
Subvention département				
Autofinancement 1068		-	270 000,00	400 000,00
2315				
Emprunt	-	-	0	0
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	-	270	400 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	447 174,51	456 014,11	730 796,03	865 523,21
BESOIN DE FINANCEMENT (rec - dép d'investissement)				
Résultat d'exercice de la SI	- 377 587,50	- 412 952,31	112 608,14	- 163 426,03
RCI	730 527	575	183	266 757

Résultat de clôture	2 436 888,67	2 266 808,49	2 257 509,18	1 885 037,50
---------------------	--------------	--------------	--------------	--------------